

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

-----

**PROCES - VERBAL**

de la séance du conseil municipal du **MARDI 21 MAI 2024 à 20h00**

-----

Le mardi 21 mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN  
(arrivée au point 4)

Membre excusée :

Claire RADZUWEIT

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 17 mai 2024.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 9 avril 2024
3. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue de Bâle
4. Création d'une réserve communale de sécurité civile
5. Dispositif de récupérateurs d'eaux pluviales - Subvention
6. Bar éphémère – Fixation des dates
7. Convention entre les Amis du Musée rhénan de la moto, m2A et la Commune de Bantzenheim
8. Rapport annuel SIAEP
9. Délégation de signature : information
10. Informations communiquées par les Adjoints
11. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal du 9 avril 2024**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

**M. Daniel GODINAT** aimerait que des précisions soient apportées au point n° 9 - page 11/26.

Il s'agissait de lire : « M. Daniel GODINAT pose la question récurrente, à savoir s'il serait possible de passer une partie de la taxe des pylônes à l'Association Foncière ? Ceci permettrait d'engager des travaux de plus grande envergure pour un meilleur entretien des chemins, au lieu de réfection de petites sections »

La modification a été apportée.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 9 avril 2024.**

**POINT N° 3**  
**Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue de Bâle**

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au maire, informe que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 mai 2024 propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue de Bâle au bureau d'étude CARDOMAX de Sélestat, pour un montant de 73 875 € H.T.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de valider l'avis de la CAO, en date du 15 mai 2024 et d'attribuer au bureau d'étude CARDOMAX le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Bâle, pour un montant de 73 875 € H.T. soit 88 650 € T.T.C.**
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec le bureau d'étude CARDOMAX, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.**

**POINT N° 4**  
**Création d'une réserve communale de sécurité civile**

*M. Guillaume SEVIN arrive en séance.*

Mme Martine LUTHRINGER, adjointe au Maire, rappelle que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile modifiée souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 1424-8-1 à L 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales (cf. circulaire du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire n° INTE0500080C).

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le règlement a été joint à l'ordre du jour.

**Mme Edith ZANINETTI** trouve surprenant que les candidats aient été sollicités avant l'établissement du règlement, espère qu'ils l'ont bien lu avant de présenter leur candidature et qu'ils signeront en connaissance de cause.

**Mme Martine LUTHRINGER** explique qu'il n'y a pas encore eu de signature. Une réunion a eu lieu avec les quatre volontaires et M. CHICHERET, le référent de la RCSC d'Ottmarsheim et également coordinateur du Haut-Rhin pour toutes les RCSC, pour présenter cette réserve et pouvoir répondre aux différentes questions sur le sujet.

**M. Thierry SALTZMANN** questionne sur le maintien de la rémunération en cas de mise à disposition d'un salarié par un employeur. Du côté de la commune, pas de problème puisqu'il s'agit de bénévolat.

**Mme Martine LUTHRINGER** répond que cela dépendra de l'employeur et de la convention. Ce point n'a pas été creusé davantage, les bénévoles qui se sont présentés étant tous retraités.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :**
  - **d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;**
  - **de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;**
  - **d'appui logistique et de rétablissement des activités ;**
  - **d'accompagnement lors des grandes manifestations pour en garantir le bon déroulement.**

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

**POINT N° 5**  
**Dispositif de récupérateurs d'eaux pluviales - Subvention**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que face aux enjeux climatiques auxquels nous faisons face, il apparait essentiel de proposer des solutions adaptées à nos concitoyens.

Afin d'associer la population dans une démarche de préservation de l'eau, il est proposé de mettre en place un dispositif financier visant à soutenir l'installation d'un système de récupération des eaux pluviales.

La subvention, réservée aux particuliers résidant à Bantzenheim, s'élèverait à 50 % du coût TTC de l'équipement (récupérateur d'eau et accessoires éventuels tels que robinet, socle, kit de raccordement), plafonnée à 50 euros et versée une seule fois par foyer.

L'instruction des demandes se ferait directement au secrétariat de la mairie qui s'assurerait de la présence de tous les justificatifs demandés :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- attestation sur l'honneur de résidence à Bantzenheim ;
- facture originale d'achat mentionnant le nom du magasin, son adresse, la date de paiement, le nom de l'acheteur, le descriptif du matériel ;
- un RIB ;
- une demande écrite.

La subvention serait versée sur le compte du demandeur après accord du Conseil Municipal.

**Mme Anne DABRY** demande si la subvention est bien plafonnée à 50 €.

**M. le Maire** confirme ce montant qui a été retenu par beaucoup de communes.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** déconseille l'installation de ces récupérateurs avec une exposition plein soleil sous peine de ne pas pouvoir réutiliser l'eau qu'ils contiendront.

**M. Bernard RAILLARD** indique qu'il faudrait établir un listing complet de toutes les personnes qui ont besoin d'un récupérateur et diffuser seulement après la liste des documents demandés. Un achat groupé ne serait-il pas plus judicieux ?

**M. le Maire** indique que des informations à ce sujet paraîtront dans le BCB. L'éventualité d'un achat groupé n'est pas possible car certaines personnes veulent un modèle spécifique, original, d'une couleur particulière, design, et ces choix multiples ne pourraient pas être gérés par les services de la mairie.

**Mme Céline MIEHE** souhaite savoir si la mention d'obligation de fermeture du récupérateur figurera bien sur ce dispositif, en raison des risques d'une éventuelle prolifération du moustique-tigre ?

**M. le Maire** assure que tous les récupérateurs d'eau en vente actuellement sont munis d'un couvercle et une explication supplémentaire à ce sujet pourra également figurer dans le BCB.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver le principe de la subvention décrit ci-dessus ;**
- **d'approuver les conditions d'octroi de ladite subvention ;**
- **d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer toute pièce inhérente à ces projets.**

**POINT N° 6**  
**Bar éphémère – Fixation des dates**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe les élus que le bar éphémère de la commune aura lieu :

- Lundi            26 août de 18h à 21h
- Mardi            27 août de 18h à 21h
- Mercredi        28 août de 18h à 21h
- Jeudi            29 août de 18h à 21h
- Vendredi        30 août de 18h à 22h
- Samedi          31 août de 18h à 22h

Cette année, la licence IV sera mise à la disposition de l'amicale de personnel.

**M. Bernard RAILLARD** demande si des orchestres sont prévus.

**M. le Maire** informe que des animations musicales seront prévues les vendredi et samedi.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve les horaires fixés ci-dessus ;**
- **autorise la mutation de la licence IV à l'amicale du personnel.**

**POINT N° 7**  
**Convention entre les Amis du Musée rhénan de la moto, m2A et  
la Commune de Bantzenheim**

M. le Maire, informe que suite à l'acquisition par la Commune de Bantzenheim de la collection privée de motocyclettes de Raymond Lemoine, la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud a créé en 2013 un musée de la moto dans une ancienne grange rénovée. En 2017, suite à la fusion entre la Communauté de Communes et Mulhouse Alsace Agglomération, cet équipement est devenu la propriété de cette dernière. La Grange à Bécanes, Musée rhénan de la moto, collection Lemoine est un équipement muséal d'intérêt communautaire qui participe à l'attractivité touristique et culturelle du territoire.

La présente convention a pour objet de définir les relations entre la Commune de Bantzenheim, propriétaire de la collection Lemoine, Mulhouse Alsace Agglomération, propriétaire de la Grange à Bécanes et l'association des Amis du Musée de la moto.

La présente convention vise des objectifs dans les secteurs suivants :

- Le fonctionnement du musée ;
- L'attractivité du territoire ;
- La conservation et la valorisation du patrimoine ;
- Le partage des connaissances et l'enrichissement culturel.

La convention a été jointe à l'ordre du jour.

**Mme Edith ZANINETTI** a remarqué qu'en page 5 de la convention il est noté « ville de Bantzenheim » à remplacer par « Commune de Bantzenheim », le statut « ville » n'ayant pas encore été attribué à Bantzenheim.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 contre** (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- **approuve la convention à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération et l'association des « Amis du Musée de la moto », sur la base du projet annexé à la présente délibération ;**
- **autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**



**POINT N° 8**  
**Rapport annuel SIAEP**  
**Présentation du rapport annuel 2023**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que le rapport annuel a été joint à l'ordre du jour.

**M. Thierry SALTZMANN** a remarqué que le volume de consommation a fortement augmenté et souhaiterait en connaître la raison.

**M. Jean-Marc PILOT** explique qu'il y a eu un épisode caniculaire avec remplissage de piscines et d'importantes fuites d'eau. La question doit être posée au niveau des communes parce que le syndicat intervient à chaque fois pour signaler toute anomalie concernant les consommations des 2 villages.

**M. Frédéric BRENDER** indique que le prix de l'eau augmente mais il a aussi augmenté de la part du syndicat.

**M. Jean-Marc PILOT** rappelle qu'il avait déjà expliqué tout ce qui concerne les augmentations concernant l'eau au niveau du syndicat. Il faudra tenir compte des investissements à faire et du remplacement du fontainier qui arrivera au terme de son contrat et qui ne sera pas renouvelé. Une discussion avec les maires des communes de Rumersheim et Bantzenheim devrait aboutir à une solution.

**M. Frédéric BRENDER** précise qu'à ce jour le surplus de consommation n'est pas dû à la commune mais à la Régie. En 2023 c'était encore la commune.

**M. Jean-Marc PILOT** ajoute que les grands groupes qui gèrent l'eau préfèrent souvent laisser les fuites d'eau plutôt que de réparer les conduites en cas de non-rentabilité. Il y a peu de probabilités que la Régie agisse de même.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 9**  
**Délégation de signature : information**

**M. Roland ONIMUS, Maire, informe :**

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

**Maîtres SCHMITT-SAURET**

Propriété 4 rue de l'Eglise

Cadastrée section 1 parcelles n°266 et 267 d'une superficie de 6 ares et 71 ca

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 10**  
**Informations communiquées par les Adjoint**

**Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

- **Ecole**  
Suite à une publication de l'inspection d'ouverture d'une classe de maternelle et fermeture d'une classe en primaire, les effectifs ont démontré qu'il était impossible d'ouvrir une 2<sup>e</sup> classe en maternelle et que nous allons subir une fermeture de classe. M. Jean-Marc PILOT a obtenu un entretien avec l'IEN à Mulhouse, avec le maire de Chalampé, pour rappeler notre RPI et notre soutien mutuel. L'IEN nous a garanti qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe. 4 classes seront maintenues sur Bantzenheim.
- **CA de la SPLEA**  
La SPLEA gère tout ce qui est périscolaire et crèches sur les anciennes communes de la bande rhénane. Elle fait montre d'une bonne santé budgétaire avec une fréquentation en hausse surtout les mercredis. Il y a eu un changement de direction, Mme LAURENT a rejoint les services de la m2A et a été remplacée par M. SCHROEDER.
- **SIAEP**  
Une renégociation du contrat annuel d'approvisionnement en électricité est en cours. Le choix s'est porté sur un contrat annuel pour miser sur une baisse des prix. Pour le moment les prix sont stables mais l'abonnement a été augmenté en raison d'un besoin plus grand de puissance.
- **OMSAL**  
Réunion le 23 mai pour la préparation de la fête des rues. Pour votre information, M. Guillaume SEVIN a décidé de faire le même jour, au même endroit, un forum ou un salon des métiers ou des artisans. C'est dommage mais nous verrons, avec les associations, comment procéder.

**M. Guillaume SEVIN** précise, pour information, qu'il n'organise rien en parallèle.

**M. Jean-Marc PILOT** avoue être désolé si c'est marqué « en parallèle de la fête des rues » dans le JDS. Si M. Guillaume SEVIN n'organise rien, qui est-ce alors ?

**M. Daniel GODINAT** intervient pour dire : « Guillaume tu dois être au courant. C'est chez toi, rue de Bâle, tu sais qui c'est. ».

**M. Jean-Marc PILOT** ne souhaite pas rentrer dans un débat, mais souhaite simplement, si M. Guillaume SEVIN est présent demain à la réunion de l'OMSAL, qu'il lui communique le nom du responsable comme cela lui avait déjà été demandé.

**M. Guillaume SEVIN** répond qu'on l'a sollicité pour « transmettre une demande » ensuite charge à eux de répondre ou non et de choisir dans quel délai.

**M. Jean-Marc PILOT** réitère n'avoir eu aucune réponse à sa demande et qu'il devra donc s'adresser à la Fédération Nationale.

**Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire**

- **PLUI**  
Participation à une nouvelle réunion sur le PLUI jeudi 16 mai. Le dossier suit son cours avec pour objectif la validation de ce fameux PLUI avant les prochaines élections municipales. Lors des ateliers, des avis sont donnés, des jeux participatifs sont organisés pour faire avancer le dossier. Des personnes ont été engagées pour suivre ce dossier par la m2A. Ces réunions se font aussi avec le concours de l'AFUT et de l'ADAUHR dont certains responsables étaient présents lors des ateliers.

**M. Daniel GODINAT** souhaiterait que le monde agricole soit un peu mieux associé à l'élaboration du PLUI car certaines décisions aboutissent à des zones inexploitable. Les agriculteurs font partie intégrante de la m2A et il est essentiel pour eux de pouvoir anticiper sur le très long terme pour tout ce qu'ils entreprennent.

**Mme Edith ZANINETTI** indique qu'elle va adresser un mail aux personnes responsables des convocations pour les ateliers du PLUI afin qu'ils en prennent bonne note.

- **AFUT – Projet du parc**

La prochaine réunion de l'AFUT aura lieu jeudi soir à 18 heures pour l'avancement du projet du parc.

- **Commission technique**

Une prochaine réunion aura lieu le 6 juin pour le choix du prestataire du parking qui remplacera la maison VOGEL qui a été détruite. Un choix sera à faire parmi les propositions du bureau d'études BEREST.

- **Installation d'une table de tennis**

Une nouvelle table de tennis a été mise en place à l'extérieur, après le terrain de pétanque.

- **Déambulation dans les rues du village avec un tracteur**

**Mme Edith ZANINETTI** aimerait que M. Bernard RAILLARD précise ce qu'il voulait dire par sa phrase : « à Fessenheim et Blodelsheim il y a aussi des agriculteurs qui n'ont pas le même pouvoir qu'à Bantzenheim et la commune a mis des monticules sans s'occuper de leur avis car ils veulent avant tout la sécurité de leurs habitants ».

**M. Bernard RAILLARD** explique que, si les agriculteurs font leur boulot c'est une chose, mais il faut assurer la sécurité des gens de Bantzenheim qui sont plus nombreux que les agriculteurs. Ces derniers ne veulent pas de monticules sur la route mais ces dispositifs pourraient éviter beaucoup de problèmes et beaucoup d'accidents.

**Mme Edith ZANINETTI** évoque qu'à Bantzenheim il y a 5 agriculteurs qui font la richesse du village et rappelle que M. Daniel GODINAT avait proposé un petit tour pour ressentir les effets d'une conduite en tracteur dans les rues du village. Le Power Point projeté renseignera sur ce petit périple.

**M. Daniel GODINAT** commente le Power Point lors de son défilement. A commencer par la rue de Strasbourg où il se trouve en largeur totale de 4,05 mètres. Dans la rue de Battenheim, pour avoir les roues sur le macadam, il y a lieu de se déporter beaucoup. Une voiture mal garée dans cette même rue rend un éventuel croisement avec un autre véhicule très compliqué. Sa réaction est compréhensible à l'évocation de la proposition de rues dont la largeur devait faire 3 à 3,50 m rendant la circulation des tracteurs très compliquée. Rue de l'Est, il est impossible de croiser un autre véhicule, à fortiori s'il s'agit d'une moissonneuse-batteuse. Mme Edith ZANINETTI a pu se rendre compte qu'en tracteur on a un plus grand ressenti de toutes les imperfections de la route.

**Mme Linda MANA** demande si tous les engins agricoles ont le même gabarit ?

**M. Daniel GODINAT** explique que le plus souvent il s'agit de machines avec une envergure importante.

**M. Guillaume SEVIN** revient vers Mme Edith ZANINETTI en jugeant que M. Bernard RAILLARD a été interpellé pour le plaisir de passer un Power Point afin de parler des acteurs du territoire et évoque avoir pu voir un sacré film.

**Mme Edith ZANINETTI**, quant à elle, a souhaité par cette diffusion attirer l'attention sur le nombre d'agriculteurs présents dans le village vu leur rôle incontestable, de la chance d'en avoir encore à Bantzenheim contrairement à beaucoup d'autres communes et des difficultés

auxquelles ils doivent faire face sur les routes intra-muros. Ils ont des besoins particuliers dont il faut tenir compte, également pour le PLUI comme évoqué ci-dessus.

**M. Guillaume SEVIN** dit qu'effectivement il y a le principe de concertation, mais qu'il est obligé de donner raison à M. Bernard RAILLARD car il y a aussi le principe en démocratie de dictature de la majorité, ainsi que l'évoquait à très juste titre Alexis de Tocqueville, ou même le principe de contrat social, qui font que c'est l'intérêt de la majorité qui prime et donc, si à l'aune de l'ensemble des éléments le rapport avantages/inconvénients penche en faveur de la mise en place de structures de sécurité supplémentaires, dans ce cas là, il est du devoir du conseil de mettre en place ces établissements de sécurité supplémentaires. Et lorsque l'on parle des villages où il y a de moins en moins d'agriculteurs, il avoue en croiser énormément dans le 16<sup>e</sup> arrondissement et effectivement ils se plaignent aussi des dos d'âne qui empêchent leur Ferrari ou leur Maserati de passer. Ce sont des gens qui plantent énormément de blé et récoltent beaucoup d'oseille.

- **JO 2024**

Mme Edith ZANINETTI a reçu un cahier des charges, dont la lecture est encore incomplète, pour la réalisation des panneaux m2A. Dès leur réception, il faudra les décorer selon les préconisations du cahier des charges qui définit les supports à utiliser, etc. Elle a également réceptionné la liste de ce qui est prévu à Mulhouse concernant les athlètes et les jours lors des mois de juillet et août. Une question a été posée quant au nombre d'enfants et de personnes qui pouvaient être emmenées pour voir les différents athlètes pour les jeux olympiques sans possibilité de réponse pour l'instant.

Nous sommes retenus avec la commune de Chalampé pour organiser la fan zone qui se passera sur le terrain de RHODIA et nous sommes partie prenante, sachant que la commune de Bantzenheim est jumelée avec Aruba. Nous ignorons dans quelle mesure ces athlètes viendront nous voir ou non. Il y aura éventuellement une délégation de PANAM SPORTS qui suit tous ces déplacements. Des renseignements complémentaires sont attendus.

**Mme Anne DABRY** demande si des informations seront diffusées par la m2A ou Mulhouse concernant ces jeux olympiques. Beaucoup de personnes seront en vacances et auront éventuellement le désir d'aller voir les athlètes.

**Mme Edith ZANINETTI** dispose d'une plaquette (en anglais) sur les JO. Elle propose de la transmettre aux personnes intéressées.

### **Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

- **Commission information / Communication**

Lors de cette réunion la discussion a porté sur la révision au niveau de la signalisation dans le village. Beaucoup d'interrogations subsistent encore sur le sujet vu le nombre d'entreprises et de nouvelles structures à renseigner sur ces panneaux. Le débat reste ouvert et une prochaine réunion permettra éventuellement de statuer définitivement.

**Prix de l'eau**

Petite remarque par rapport à la modification quant à la convergence du prix de l'eau pour laquelle il y a eu un vote à la m2a le 15 avril mais concernant laquelle nous n'avons encore aucune communication pour le moment.

**M. le Maire** informe que cette remarque a été répercutée au service communication de la m2A.

### **Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire**

- **RCSC**

Etant donné le vote pour sa création, la suite s'est portée sur les tâches administratives qui sont à présent effectuées, puis sur les signatures des actes d'engagement des personnes qui se sont portées volontaires. Pour rappel une réunion avait eu lieu le 13 mai dernier pour que les personnes, après avoir posé leurs questions, puissent disposer de toutes les informations utiles.

- **Vidéo-protection**

Au dernier conseil avait été acté le lancement d'un diagnostic. Le 14 mai un tour du village a été fait avec les gendarmes référents et après prise de clichés la restitution de ce diagnostic est attendue. Ensuite la décision sera prise d'appliquer une partie, l'ensemble, ou aucune des propositions.

- **Jumelage**

Cette année sera fêté le 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature du serment du jumelage. Les festivités auront lieu du jeudi 22 août au dimanche 25 août à Gontaud. La commission s'est réunie le 10 avril et se réunira demain soir pour préparer l'événement. Des questionnaires ont été envoyés aux gens pour savoir qui participe ou non et presque tous les formulaires sont revenus.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 11**  
**Divers**

M. le Maire transmet les informations suivantes :

**Anniversaires de mai :**

- Mme LARGER Maria, 91 ans
- M. ONIMUS Antoine, 90 ans
- Mme TAMISIER Frieda, 80 ans
- Mme DENNY Françoise, 80 ans

Présentation du projet Muhlbach par Rivières de Haute-Alsace le mardi 2 juillet à 19h avant le prochain conseil municipal.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**INFORMATIONS DES ELUS**

**M. Pierre REMY** souhaite revenir sur la problématique des bidons qui sont volés dans le cimetière. L'état du jardin des souvenirs est également lamentable. Pourrait-on nettoyer et y faire quelques plantations ?

**M. le Maire** en prend bonne note.

\* \* \*

**Mme Anne DABRY** revient sur la journée citoyenne qui a lieu samedi. Elle a vraiment besoin d'un référent pour l'atelier peinture parce que les services techniques aimeraient voir la personne vendredi pour éviter les mélanges peinture bois / peinture béton puisque les savoir-faire sont différents et qu'il faut pouvoir les expliquer à temps pour éviter les gâchis, les embrouilles et obtenir une utilisation correcte des produits.

\* \* \*

**M. Daniel GODINAT** a été questionné pour savoir si le point déchets verts ne pouvait pas être ouvert tous les jours ? Quand il est fermé les gens jettent leurs déchets verts n'importe où ...

**M. Pierre SALTZMANN** demande si les Brigades Vertes pourraient faire des contrôles.

**M. le Maire** informe que cette demande sera traitée avec le SIVOM. Par ailleurs, des tournées sont faites par les Brigades Vertes, qui ne peuvent cependant pas être présents de manière permanente.

**M. Daniel GODINAT** explique avoir demandé à M. le Maire de venir faire un constat sur une parcelle de 3 hectares semée avec du maïs début avril et qu'il a fallu retourner entièrement il y a huit jours en raison des dégâts dus aux corbeaux. Le préjudice est de l'ordre de 700 € par hectare et n'est pris en charge par personne. Ces corbeaux viennent en grande partie de l'Allemagne où ils sont protégés et il serait souhaitable de pouvoir discuter avec nos voisins allemands pour trouver une solution sachant que sur la m2A les louvetiers ont fait une opération de tir pour limiter les dégâts des corvidés.

**M. le Maire** indique que c'était l'un des sujets de la dernière réunion à la m2A, car les déprédations des corvidés, n'ont pas seulement lieu dans le milieu agricole mais également en zone urbaine d'où ils sont

chassés régulièrement. Côté bande rhénane le préfet va prendre un nouvel arrêté avec permission de tir.

Lors d'une discussion avec un collègue allemand, il est apparu que c'est Fribourg qui pilote la protection ou l'autorisation de restriction de ces oiseaux. Le but est de faire une réunion conjointe avec les agriculteurs allemands et français car le problème est commun.

\* \* \*

**M. Jean-Marc PILOT** souhaite savoir s'il y a eu une avancée sur la réflexion posée sur les déjections canines. Le problème est toujours récurrent devant l'école où les gamins jouaient récemment et ont fini par se vautrer dans ces déjections en rendant cette situation réellement intolérable.

**M. le Maire** informe que le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal avec un arrêté à prendre pour la mise en place d'une contravention. Sur la place de la Bourse à Mulhouse des panneaux indiquent une amende de 130 € pour la personne prise sur le fait. Nous avons parlé de vidéosurveillance, de canisites, des idées ont émergé mais sans réelle avancée pour le moment.

**M. Jean-Luc LINDECKER** explique que lors d'un récent voyage aux Baléares, il a constaté que les amendes concernant les déjections canines étaient de l'ordre de 700 €. Il souhaite savoir qui ramasse les déjections dans les canisites.

**M. le Maire** réitère que ce sont les propriétaires des chiens qui ont l'obligation de faire ce ramassage. Il ajoute que lors d'une visite pour anniversaire rue de Battenheim il a appris que certains propriétaires canins se promènent dans cette rue, avec leurs petits sachets qu'ils balancent dans les jardins de cette rue. Une poubelle a donc rapidement été mise en place pour pallier ce problème.

**Mme Céline MIEHE** propose, après l'avoir vu, un parc dédié aux chiens. Cet espace clos est un parc, beaucoup plus grand qu'un canisite, dans lequel on peut lâcher son chien. Il peut y faire ses besoins et courir. Les gens seraient éventuellement plus enclins à y emmener leur compagnon à quatre pattes. Par ailleurs, beaucoup d'habitants se plaignent de voir des chiens un peu partout dans le village qui ne sont pas tenus en laisse, et ce peu importe leur taille, bien que la législation l'impose. L'obligation semble bafouée et il y aurait peut-être lieu de faire des rappels plus fréquents.

**M. Jean-Marc PILOT** précise tout de même que ces faits ne font pas partie d'une généralité car d'autres personnes à Bantzenheim respectent toutes les règles. Les réfractaires sont bien souvent toujours les mêmes.

**Mme Edith ZANINETTI** rappelle que les canisites qu'elle avait proposés étaient eux aussi fermés avec un portillon et il était possible de lâcher le chien à l'intérieur. Pour le parc, le problème reste identique, à savoir que c'est à chaque maître de ramasser les déjections de son chien.

**M. Bernard RAILLARD** propose l'achat d'une motocrotte avec un employé chargé du ramassage.

**M. le Maire** avoue que ce serait une solution, mais oppose qu'elle ne ferait qu'encourager les déjections laissées sur place.

\* \* \*

**M. Guillaume SEVIN** revient sur l'intervention de M. Jean-Marc PILOT à propos d'évènements. Il avoue que cela ne concerne pas vraiment le conseil municipal de Bantzenheim mais s'il le propose, le projet va être refusé. Il a été mandaté au niveau officiel dans le cadre de la mission du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération pour l'organisation de 15 évènements à travers la France, à commencer par la Normandie et à terminer par la frontière suisse. Une superbe série d'évènements communiqués prochainement dans le JDD et le Figaro. En tous cas ce sera intéressant.

La séance est close à 21h15.